



LE DÉPARTEMENT

SOCIAL

| UNE COMPÉTENCE
| DU DÉPARTEMENT |

**Protection
maternelle
et infantile**

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service départemental, ouvert à tous. Elle accompagne les futurs parents autour de la naissance, de la grossesse jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

POUR QUI ?

Les futurs parents et les parents d'un enfant de moins de 6 ans.

LE DISPOSITIF

Les puéricultrices de la PMI informent, conseillent et accompagnent les parents et futurs parents sur toutes les questions en lien avec la naissance et le développement de l'enfant : allaitement, préparation des biberons, diversification alimentaire, soins du quotidien, rythme de l'enfant, éveil, prévention des accidents domestiques, modes de garde, collectif ou individuel, vaccinations...

Les puéricultrices se rendent à la maternité, pour une première rencontre avec les parents. Ces derniers peuvent ensuite se rendre aux permanences de puéricultrices dans les locaux du Département. Les puéricultrices peuvent aussi se déplacer au domicile des parents.

OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Au service de Protection maternelle et infantile de votre commune de résidence, au siège de l'Unité de promotion de la santé.

PLUS D'INFOS SUR VAR.FR
onglet Social